



VOUS AVEZ INNOVÉ ?

NOUS VOUS OFFRONS UNE VITRINE UNIQUE SUR L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE.

Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) et ses partenaires veulent reconnaître les entreprises alimentaires qui font preuve d'innovation et de créativité exceptionnelles dans le cours actuel de leurs activités. Pour ce faire, ils lancent l'édition 2019 du concours Prix innovation en alimentation CTAQ, comprenant les catégories :

PRODUITS | EMBALLAGE | TECHNOLOGIE

Sous chacune de ces catégories, les membres du Jury sélectionneront les projets les plus novateurs.

L'évaluation des candidatures sera faite confidentiellement par des professionnels qui représentent ou gravitent autour de l'industrie alimentaire.

Soumettez votre projet d'innovation et vous pourriez être reconnu auprès de vos pairs et du grand public pour vos efforts, vos investissements et votre leadership.

Tous les détails du concours se trouvent dans ce document :

- | | |
|---------------------------------|--------|
| • Qu'est-ce que l'innovation ? | Page 2 |
| • Critères d'admissibilité | Page 2 |
| • Catégories | Page 2 |
| • Prix | Page 4 |
| • Prix de nos partenaires | Page 5 |
| • Processus d'évaluation | Page 6 |
| • Respect de la confidentialité | Page 6 |
| • Coûts d'inscription | Page 6 |
| • Règlements généraux | Page 7 |
| • Préparation du dossier | Page 7 |

QU'EST-CE QUE L'INNOVATION ?

Le terme innovation, aux fins du présent concours, signifie :

- Créer, développer et appliquer de nouvelles formes de savoir ;
- Développer et intégrer de nouveaux procédés, de nouvelles technologies ;
- Développer et commercialiser des produits nouveaux ou améliorés.

Pour l'entreprise, l'innovation débute par une idée et prend toute sa valeur pour l'entreprise au stade de la commercialisation ou de l'implantation permettant ainsi d'augmenter la productivité et/ou de dégager des profits.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toute entreprise qui œuvre au Canada dans le secteur alimentaire – dans son sens le plus large – peut inscrire un projet d'innovation.

Les entreprises qui désirent soumettre leurs candidatures doivent répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- La recherche, l'élaboration, l'emballage et le développement du projet d'innovation doivent avoir été faits au Canada.
- L'entreprise respecte toutes les normes de salubrité et d'innocuité des aliments.
- Le projet d'innovation doit avoir été **développé OU lancé entre le 1^{er} octobre 2018 et le 30 septembre 2019.**

CATÉGORIES

Catégorie PRODUITS

Les produits ou gamme de produits NOUVEAUX OU AMÉLIORÉS suivants sont admissibles :

- Alcools distillés
Spiritueux, eaux-de-vie, liqueurs, etc.
- Boissons alcooliques fermentées
Vins, bières, cidres, mistelles, hydromels, etc.
- Chocolats, collations, desserts et confiseries
Chocolat, barres granola, gelées et bandes de fruits frais, tablettes-friandise, mélanges de noix, croustilles, maïs soufflé, bretzels, fruits séchés, sorbets, desserts à base de soya, etc.

- Jus et boissons
Jus, boissons, boissons à base de soya, amandes ou autres, eaux aromatisées, préparations et mélanges chauds, froids et congelés, thés, tisanes, cafés
- Mets préparés prêts à manger, à servir ou à assembler
- Produits de boulangerie/pâtisserie
Produits de farine ou à base de farine : pains, bagels, croissants, craquelins, gaufres, gâteaux, pâtisseries, biscuits, mélanges variés de farines, etc.
- Produits de longue conservation
Produits en conserve, pâtes, céréales pour petit-déjeuner et autres céréales sèches, soupes déshydratées, épices, condiments, huiles, sauces, vinaigrettes, etc.
- Produits de poissons et de fruits de mer (ingrédients principaux)
Poissons crus, cuits, fumés, marinés, panés, etc.
- Produits de spécialité
Nutraceutiques, ingrédients alimentaires (poudres, liquides, pâtes), barres énergétiques, substituts alimentaires, régimes particuliers, simili produits de viande et de volaille, simili fromage, etc.
- Produits de viandes et de volailles (ingrédients principaux)
Viandes crues, cuites, panées, charcuteries, terrines, rillettes, etc.
- Produits laitiers
Lait, fromage, beurre, crème, crème glacée, yogourt, yogourt glacé

Catégorie EMBALLAGE

Tous les NOUVEAUX ou REFONTE d'emballages (emballage individuel ou gamme) conçus pour des produits alimentaires sont admissibles. Les projets peuvent être soumis individuellement ou conjointement (ex. : transformateur / agence) par des :

- Transformateurs alimentaires
- Fabricants d'emballage
- Designers graphiques
- Agences de marketing, publicité ou relations publiques

Catégorie TECHNOLOGIE & PRODUCTIVITÉ

Les types de projets suivants sont admissibles :

- Nouvelle technologie
Logiciels, applications

- Nouveau procédé de fabrication
- Implantation de technologies existantes issues d'autres secteurs d'activité
- Nouveau produit non-comestible qui dessert l'industrie alimentaire
Produits de papier, produits d'assainissement, etc.

PRIX

Catégorie Produits nouveaux ou améliorés :

- Possibilité de 11 lauréats

Catégorie Emballage :

- Possibilité de 1 lauréat

Catégorie Technologie & Productivité :

- Possibilité de 1 lauréat

Chaque entreprise finaliste :

- **NOUVEAU** - Sera invitée à un cocktail privé avant le dîner-gala de l'Événement Marketing 2019 avec les partenaires du concours et où des acheteurs des grandes chaînes de distribution seront aussi invités ;
- Recevra une (1) inscription gratuite pour l'Événement Marketing, incluant les conférences, le cocktail privé et le dîner gala ;
- Aura la possibilité d'acheter des billets pour ses invités pour le dîner gala incluant le cocktail privé.

En plus d'avoir la possibilité d'utiliser la mention et le logo Lauréat du Prix innovation en alimentation CTAQ 2019, les entreprises gagnantes se verront également offrir de nombreuses occasions de visibilité avec les partenaires du prix incluant notamment :

- L'un des lauréats aura la chance de présenter son entreprise via une capsule sur À Table Québec (tirage parmi tous les lauréats de toutes les catégories) ;
- Découverte de votre projet innovant :
 - Au congrès du CTAQ (20 au 22 mars 2020) : invitation à faire découvrir votre innovation aux délégués (400 personnes) ;
 - Au Cocktail dînatoire à l'Assemblée Nationale à Québec à la mi-mai 2020 pour faire découvrir votre produit aux parlementaires (150 personnes) ;
 - Au congrès de l'Association des détaillants en alimentation du Québec (novembre 2020) pour faire découvrir votre produit aux délégués ;
 - Au SIAL Canada (kiosque CTAQ) qui se tiendra à Montréal les 15, 16 et 17 avril 2020.

- Infolettre :
 - Parution dans l'infolettre CTAQ ;
 - Parution dans l'infolettre d'Aliments du Québec ;
 - Parution dans l'infolettre d'À Table Québec.

- Magazines :
 - Parution dans la revue RADAR de l'Association des détaillants en alimentation du Québec ;
 - Parution dans le magazine Coup de pouce et autres magazines.

- Médias :
 - Parution sur toutes les plateformes médiatiques d'Agro Québec, incluant le blogue de Lionel Levac ;
 - Parution sur les plateformes médiatiques du CTAQ (LinkedIn, Facebook, Twitter) ;
 - Bannière sur la page d'accueil du site Web du CTAQ de décembre 2019 à septembre 2020.

- Accompagnement médiatique incluant :
 - Article dans votre journal local ;
 - Lettre de félicitations de votre député ;
 - Lettre de félicitations du ministre du MAPAQ.

PRIX DE NOS PARTENAIRES

L'innovation est le moteur de l'industrie agroalimentaire : les partenaires de l'édition 2019 du concours veulent reconnaître les entreprises qui se distinguent par leurs efforts et leur créativité.

LE PRIX ENTREPRENEURIAT BANQUE NATIONALE

À titre de partenaire majeur du concours, la Banque Nationale remettra le Prix ENTREPRENEURIAT Banque Nationale en fonction de la réponse fournie à la question suivante :

Décrivez brièvement comment vous favorisez l'esprit entrepreneurial au sein de votre entreprise en encourageant vos employés à réaliser leurs idées.

L'entreprise gagnante sera sélectionnée par la Banque Nationale parmi toutes les candidatures reçues au concours Prix innovation en alimentation 2019 et recevra une bourse de 500 \$.

LE PRIX ENTREPRISE INNOVANTE DESJARDINS

À titre de partenaire majeur du concours, Mouvement Desjardins remettra le Prix ENTREPRISE INNOVANTE Desjardins à l'entreprise qui présente un fort potentiel créatif et qui se réinvente constamment.

L'entreprise gagnante sera sélectionnée par Desjardins Entreprises parmi toutes les candidatures reçues au concours Prix innovation en alimentation 2019 et recevra une bourse de 500 \$.

NOUVEAU - LE PRIX PRODUCTIVITÉ INVESTISSEMENT QUÉBEC

À titre de partenaire majeur du concours, Investissement Québec remettra le Prix PRODUCTIVITÉ Investissement Québec à l'entreprise qui aura démontré une hausse de productivité grâce à l'implantation d'une nouvelle technologie ou d'un processus innovant afin d'accélérer sa croissance. Le projet doit avoir été initié dans les 2 dernières années.

L'entreprise gagnante sera sélectionnée par Investissement Québec parmi toutes les candidatures reçues au concours Prix innovation en alimentation 2019 et recevra une bourse de 500 \$.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le Jury, composé de professionnels qui représentent ou gravitent autour de l'industrie agroalimentaire, se réunira en octobre 2019 pour évaluer les projets inscrits au concours.

Tous les projets innovants sont évalués selon des critères spécifiques à chaque catégorie, de façon juste et équitable, peu importe la taille de l'entreprise.

Pour être finaliste, le projet d'innovation soumis doit obtenir un minimum de 70 points sur un maximum de 100. Le plus haut score cumulatif va déterminer le gagnant.

RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Les membres du jury s'engageront à ce que l'ensemble des éléments reliés au présent concours et transmis par les entreprises, notamment les dossiers, les informations et les données qui y sont contenues, soient traités sous le couvert de la plus stricte confidentialité.

Les dossiers de candidature seront détruits après la remise des prix.

COÛTS D'INSCRIPTION

Catégories **PRODUITS** et **TECHNOLOGIE**

- Le coût d'inscription pour les entreprises de **moins de 20 employés** est de **250 \$** plus taxes.
- Le coût d'inscription pour les entreprises de **20 à 49 employés** est de **500 \$** plus taxes.

- Le coût d'inscription pour les entreprises de **50 employés et plus** est de **1 500 \$** plus taxes.

Catégorie **EMBALLAGE**

- Le coût d'inscription est de **350 \$ plus taxes** pour toutes les entreprises.

Le coût d'inscription est payable en ligne via le
<https://conseiltaq.com/event/prix-innovation-alimentation/>

Le paiement doit être reçu avant 17 heures, **le 30 septembre 2019**.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Aucun document transmis dans le cadre du concours ne sera retourné à l'entreprise participante. Tous les documents déposés lors de l'inscription au concours seront détruits par déchiquetage après la remise des prix.
2. Les organisateurs se réservent le droit de rejeter les dossiers d'inscription incomplets ne remplissant pas les conditions requises ou n'ayant pas été rédigés de façon claire et lisible ou non déposés à l'endroit et à la date limite indiqués dans le présent document.
3. Les entreprises dont les dossiers seront retenus à titre de finalistes pourraient être convoquées à une entrevue où elles présenteront leur projet d'innovation selon les moyens qu'elles jugeront opportuns.
4. Les décisions du Jury sont sans appel.
5. Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser ou de permettre l'utilisation des noms des finalistes et des gagnants sans paiement de cachet, droits ou redevances et ce, aux seules fins de la promotion du concours.
6. L'entreprise participante doit obligatoirement signer la déclaration en vertu de laquelle elle dégage de toute responsabilité les organisateurs ainsi que toutes les personnes et organismes engagés dans le concours.
7. Les organisateurs et Jury traiteront de façon confidentielle tous les documents relatifs à un projet d'innovation présenté dans le cadre du présent concours.
9. Aucun remboursement des frais d'inscription.

PRÉPARATION DU DOSSIER

- Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site Internet du CTAQ à l'adresse <https://conseiltaq.com/event/prix-innovation-alimentation/>.

- Le dossier complet de votre candidature doit inclure :
 - ✓ Le formulaire d'inscription dûment rempli
 - ✓ Une copie de votre certificat en Hygiène et salubrité alimentaires pour les projets inscrits dans la catégorie Produits nouveaux ou améliorés
 - ✓ Le chèque, au nom du CTAQ, couvrant le coût d'inscription OU une preuve de paiement en ligne
 - ✓ Un (1) échantillon du produit, si applicable
- Vous devez faire parvenir votre dossier, par la poste, ou par courriel, à l'adresse indiquée ci-dessous avant 17 heures, **le 30 septembre 2019**.

PRIX INNOVATION EN ALIMENTATION 2019
216, rue Denison Est
Granby (Québec) J2H 2R6

ou par courriel à liliblanchette@conseiltaq.com

- Tous les candidats seront avisés par courriel de l'état de leur demande d'inscription dans les jours suivant la réception de leur formulaire d'inscription par les organisateurs.
- Veuillez noter que tous les candidats inscrits seront tenus de fournir suffisamment d'échantillons de produit(s) pour tous les membres du Jury (si applicable). La date de livraison des échantillons vous sera communiquée suite à la réception de votre dossier.

INFORMATION : Lili Blanchette
Coordonnatrice, Événements et Communication
T 450 349-1521, poste 212
liliblanchette@conseiltaq.com Site Web : conseiltaq.com

**Note : Le masculin a été employé afin d'alléger le texte.*